

Séance du 27/04/2026

L'an 2026, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. COUREL

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
30	22	27
		Pour : 27
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents : MM BOULAYE, BREETBERSCH, THONNEL, VANTONNE, MARI, BONVOISIN, COUREL, GAUTIER, LAITY, RABEL, TOUSSAINT, BIHEL, HERICHER, LECHAPTOIS, ROJAS et Mesdames BOUCHER, WILLIOT, LE BELLE GUY, CHIRET

Procuration(s) : LANDRIN, BEAUMESNIL
M Beurier à M Boulaye, M Cottard à M Mari, M Deschamps à M Bonvoisin, M Douet à M Courel (président), M Hamon à M Héricher.

Etai(en)t absent(s) :
MM Delaporte, Auray, Anteloup.

Etai(en)t excusé(s) :
MM Beurier, Cottard, Deschamps, Chapelle, Deville, Douet, Flambard, Grand, Hamon, Rebourg, Tihy, Vallée et Mesdames De Andres, Duong

Date de la convocation
27/04/2026

Date d'affichage
07/05/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance : M BONVOISIN

et publication du
1/1

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Rabel Michel, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 6 mai 2026

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de :	13 478,13
- un excédent reporté de :	153 305,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	166 783,77
- un excédent d'investissement de :	351 375,67
- un excédent des restes à réaliser de :	9 498,00
Soit un excédent de financement de :	360 873,67
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	166 783,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	166 783,77
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	351 375,67

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Président, et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



le(s) secrétaire(s) de séance

[Signature]